

expéditionnaire, l'armée active actuelle du Canada formera le noyau de ce contingent d'outre-mer. Je dois rappeler à mon honorable ami que, durant la dernière guerre, l'armée active canadienne a été le noyau d'un tel contingent. Je crois que cela s'appliquerait à toute notre organisation militaire.

L'honorable M. McRAE: En effet. Je pense toutefois, sauf erreur, que l'armée de campagne fut le noyau du corps expéditionnaire.

L'honorable M. CALDER: Qu'entend-on par "noyau"? De fait, il n'existe pas de noyau. En somme, les troupes qu'on est à organiser seront la source d'où l'on pourra tirer les hommes qui désireront aller outre-mer.

L'honorable M. DANDURAND: Je crois savoir qu'il existe un certain nombre de districts militaires ayant chacun son régiment. On est à compléter l'effectif de ces régiments. C'est je crois, aux hommes de ces régiments qu'on accordera le privilège de s'enrôler dans tout corps expéditionnaire.

L'honorable M. CALDER: Exactement.

L'honorable M. DANDURAND: On pourra recourir aux volontaires du dehors si les cadres ne sont pas complets. Le ministère a décidé de se servir de sa propre organisation. Personne ne sera autorisé à lever un régiment, comme cela s'est fait durant la dernière guerre. J'en ai vu organiser ainsi à Montréal. Il y aura bientôt 40,000 hommes représentant la force militaire du Canada. D'après les renseignements que je possède, si l'on décidait d'organiser un corps expéditionnaire, ces hommes seraient invités à s'enrôler de nouveau pour service à l'étranger.

L'honorable M. CALDER: Bref, si je comprends bien, la situation est la suivante. Tout d'abord, est-il exact que le Gouvernement n'a pris aucune décision en ce qui concerne l'envoi outre-mer d'un corps expéditionnaire?

L'honorable M. DANDURAND: Aucune; cependant, après consultation avec...

L'honorable M. CALDER: Je sais très bien qu'il lui faudrait consulter certaines autorités. Cependant, n'a-t-il pris aucune décision relativement à l'envoi outre-mer d'un corps expéditionnaire?

L'honorable M. DANDURAND: Absolument aucune.

L'honorable M. CALDER: Est-il exact également que ceux qui sont enrôlés à l'heure actuelle ne serviront qu'au Canada?

L'honorable M. DANDURAND: Cela est exact.

L'honorable M. CALDER: Et si l'on décidait plus tard d'organiser un corps expéditionnaire, ces personnes seraient invitées à s'y enrôler?

L'honorable M. DANDURAND: Absolument.

L'honorable M. GRIESBACH: Je crois qu'il faut chercher la clef de ce mystère dans la politique tortueuse adoptée par le Gouvernement. Le premier ministre n'a cessé de répéter depuis deux ou trois ans qu'il incomberait au Parlement de décider, mais en face d'événements qui se précipitaient, il lui fallut évidemment devancer la décision du Parlement. Or le Parlement ne s'étant pas encore prononcé sur l'opportunité d'organiser un corps expéditionnaire, le premier ministre ne tient pas à se prononcer à cet égard. Nous sommes donc en face de cette façon bizarre de procéder à laquelle l'honorable sénateur de Vancouver (l'honorable M. McRae) a fait allusion, façon d'agir qui inquiète l'honorable représentant de Saltcoats (l'honorable M. Calder) et que ne peut expliquer l'honorable leader lui-même (l'honorable M. Dandurand). Il fallait remplacer la milice qui existait en temps de paix. Le Gouvernement désigna donc les unités qui seraient mobilisées, mises sur un pied de guerre, casernées et entraînées. Voilà donc le corps expéditionnaire tout désigné; c'est-à-dire, qu'il sera prêt au moment voulu. Mais ne vous servez pas de l'expression "corps expéditionnaire", car le Parlement n'a pas encore pris de décision à ce sujet.

L'honorable M. DANDURAND: Non.

L'honorable M. GRIESBACH: Il n'y a pas de doute possible.

L'honorable M. DANDURAND: L'honorable sénateur me permettrait-il de lui fournir l'explication suivante? Le Gouvernement ne soumettra pas la question au Parlement, car la présente mesure législative l'autorisera à prendre toutes les décisions qu'il jugera nécessaires à la défense du Canada, après consultation avec le gouvernement britannique.

L'honorable M. GRIESBACH: Il n'y a pas lieu de s'inquiéter. L'état de choses actuel est dû uniquement aux moyens détournés que prend le Gouvernement dans toute cette affaire. Tous savent que ces hommes-là composeront le corps expéditionnaire. L'on est actuellement à organiser ces troupes et à les entraîner, et on leur donnera le nom de corps expéditionnaire dès que le Parlement ne sera plus là. Leur statut militaire ne sera donc plus un sujet d'inquiétude. On l'appellera le corps expéditionnaire, ce dont personne n'aura à souffrir sauf ces malheureuses unités militaires qui n'auront pas été choisies pour en faire partie. Elles ne pourront recruter personne et